

De la grève à la réforme

Luttes enseignantes et crise sociale au Sénégal

L'ÉCOLE sénégalaise est en crise depuis longtemps. Mais pendant la période de transition qui a vu le remplacement de L.S. Senghor par A. Diouf à la présidence de la République, l'école a été l'un des éléments de cristallisation et de fermentation des diverses forces et options en présence. D'ailleurs, l'une des premières décisions du nouveau Président, annoncée dès le 1^{er} janvier dans son discours radiotélévisé, a été la convocation d'états généraux de l'éducation et de la formation. Dans quelle mesure la crise scolaire est-elle, au sens large du terme, une crise sociale ? Comment le corps enseignant est-il intervenu pour rendre visible ces contradictions au sein de la société sénégalaise ? Les états généraux de janvier 1981 ont-ils permis d'amorcer un début de solution à tous ces problèmes ? Telles sont quelques unes des questions que cet article va s'efforcer d'éclairer.

Dix ans de luttes syndicales

La loi d'orientation du 3 juin 1971 se contentait de jeter les bases théoriques d'une réforme en déterminant deux axes fondamentaux : l'enracinement et l'ouverture (1). Cette loi permettait à plus ou moins long terme l'africanisation et la sénégalisation des enseignements (2). Mais les décrets d'application n'ont pas suivi immédiatement et de nombreuses contradictions ont miné de plus en plus le système éducatif sénégalais. La fuite, plus importante chaque année, d'enseignants sénégalais a pu faire croire au minis-

tre de l'Éducation nationale à une « crise de vocation ». La répétition, chaque année, des fraudes et des fuites aux examens et concours finissait par enlever toute crédibilité au système. La contestation et les grèves des élèves et des étudiants se sont multipliées pendant ces dix années et ont souvent entravé le fonctionnement normal de l'école. Enfin, la dénonciation de la « *méthode pour parler français* » ou « *méthode CLAD* » (3) permettait de polariser les critiques au niveau du primaire.

Les parents qui disposaient de quelques moyens confiaient leurs enfants à des institutions privées (ceci explique le développement prodigieux en quelques années de l'enseignement privé, tant confessionnel que laïc, au point que celui-ci apparaît désormais comme une industrie des plus florissantes). Dans le même temps, malgré l'augmentation considérable de la population scolarisable, l'État ne construisait que peu de classes et se déchargeait sur les parents d'élèves et les collectivités locales pour les constructions scolaires et même l'achat des fournitures. On a observé des disparités non seulement dans la répartition géographique des écoles et des classes, mais également dans le taux de scolarisation. Ainsi, en 1975, il existait 2 089 classes dans la région du Cap-Vert alors que, dans les régions de Diourbel et du Sénégal oriental, il n'y en avait que 478 et 266 respectivement. Le taux de scolarisation était de 63,8 % dans le Cap-Vert, mais de 12,8 % dans la région de Diourbel et de 19,1 % dans la région du Sénégal oriental. Le discrédit qui pesait sur l'école retombait également sur les enseignants qui étaient souvent perçus comme les principaux responsables de cet état de fait.

(1) L'importance de cette loi dans l'histoire de l'école sénégalaise réside d'abord dans le fait qu'elle a été imposée par les luttes revendicatives des élèves, des étudiants et des enseignants, de 1966 à 1971. Mais c'était également la première loi élaborée et promulguée par les autorités sénégalaises après l'indépendance, qui s'efforçait de réformer globalement l'école.

(2) Jusqu'à présent, l'enseignement de ces langues nationales demeure à l'état de projet. Son expérimentation ne se fait que dans quelques classes depuis 1978 et ne concerne que le wolof, l'une des six langues nationales.

(3) La méthode CLAD a été élaborée par le Centre de linguistique appliquée de Dakar. Elle a eu pour objectif, dès le départ, de permettre aux jeunes Sénégalais d'avoir une expression facile (apprendre à manier le français en le parlant). D'où la primauté accordée par ses initiateurs à l'oralité. Pour cela, toutes les classes utilisant cette méthode devaient être dotées

d'une radio et d'un matériel approprié. Il s'agissait, pour enseigner le français — langue étrangère — d'utiliser les moyens de masse pour donner un enseignement de masse et donc compenser la faiblesse du maître. L'application de cette méthode a abouti selon une étude du SUDES (Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal) aux résultats suivants : faiblesse du niveau dès le CP à l'écrit, entraînant une baisse de niveau général, ceci entraînant à son tour des résultats catastrophiques aux différents examens et concours (exemples de phrases relevées dans des devoirs d'élèves du CM de Tambacounda : « Tu ne peux pas me faire ça à 40 F » ; « tu me dis ça à 25 F » ; « amène 150 F »...). Cette étude du SUDES conclut en disant que la méthode CLAD est un *outil de développement de la mémoire, un instrument de dégradation des facultés intellectuelles* ; elle robotise le maître qui ne fait plus que suivre aveuglément un mode d'emploi déterminé sans lui.

La situation des enseignants a encore été aggravée par la dissolution, en 1973, de l'unique syndicat d'enseignants indépendant des formations politiques, le SES (Syndicat d'enseignants du Sénégal). Toutefois, les enseignants entreprirent la mise sur pied d'une autre organisation, plus unitaire et plus démocratique : le Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal, le SUDES, vit le jour le 26 avril 1976. A l'occasion de son premier congrès constitutif, comme du second congrès tenu en décembre 1977, on popularisa l'idée d'une convocation d'assises nationales permettant à toutes les parties concernées de discuter et d'aborder l'ensemble des problèmes de l'école sénégalaise. Malgré de multiples tentatives pour amorcer un dialogue avec les autorités gouvernementales et les autres organisations professionnelles, le SUDES dut se résoudre à organiser seul des états généraux de l'éducation, les 24 et 30 juillet 1978 (4). Les conclusions principales de ces états généraux peuvent se ramener aux points suivants :

- Une scolarisation totale et l'utilisation des langues nationales comme langues d'enseignement.

- La généralisation de l'éducation pré-scolaire et une répartition équilibrée du taux de scolarisation à travers le pays.

- Le rééquilibrage de la carte géographique de l'école par une répartition des locaux scolaires, le réaménagement pour tous les enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

- La revalorisation de la fonction enseignante et la satisfaction des huit points de la plate-forme revendicative minimale :

- 1°) relèvement et extension de l'indemnité de logement à tous les enseignants ;

- 2°) relèvement de l'indemnité d'enseignement de 20 % à 50 % ;

- 3°) relèvement du point indiciaire ;

- 4°) révision du taux des heures supplémentaires et des indemnités de déplacement, de transport, de sujétion et de risque ;

- 5°) régularisation de toutes les situations administratives des enseignants : nomination, titularisation, avancement ;

- 6°) organisation des élections aux commissions administratives paritaires ;

- 7°) amélioration des conditions de travail et d'étude dans les établissements ;

- 8°) mise sur pied d'une commission nationale de réforme avec la participation de toutes les organisations d'enseignants.

Cette plate-forme et l'action revendicative du SUDES furent

(4) On constate ainsi que l'expression « états généraux de l'éducation » n'est pas une découverte ni une invention du président Abdou Diouf.

largement diffusées à l'occasion de la journée nationale d'action du 2 décembre 1979 et lors de campagnes d'information menées tout au long de l'année scolaire 1979-1980 en direction des parents d'élèves et de l'opinion nationale. Parallèlement à ces actions, des conférences de presse, auxquelles étaient invités tous les représentants de la presse nationale et internationale, étaient organisées au siège du syndicat.

Mais pendant toute cette période, le gouvernement refusa de dialoguer avec le SUDES sous prétexte que ce dernier était en fait un groupe politique d'opposition. Cela dura jusqu'en 1980. Devant ce refus obstiné, le SUDES décida une grève d'avertissement de vingt-quatre heures, le 13 mai 1980. Cette grève surprit non seulement le gouvernement mais même l'opinion nationale par son degré d'organisation.

Pour la première fois, en effet, une grève se déroula sans manifestation tapageuse, sans heurt avec les forces de l'ordre, sans défilé dans la rue ni occupation illégale de locaux. Le SUDES avait envisagé et adapté sa lutte au contexte qui lui était imposé par le pouvoir. Celui-ci avait proclamé que cette grève était illégale, que les grévistes seraient sanctionnés et il décida, à la veille de la grève, de réquisitionner des catégories déterminées de personnel : inspecteurs, proviseurs et censeurs, directeurs d'école... Le jour de la grève, les forces de l'ordre furent mobilisées à travers tout le pays. Elles occupèrent les points stratégiques de la capitale et entourèrent tous les établissements d'enseignement.

Mais, malgré ces mesures d'intimidation, le mot d'ordre de grève fut respecté par plus de 70 % des enseignants de tous niveaux. Son succès fut également assuré par la mobilisation des élèves et des étudiants qui, dans bien des établissements, empêchèrent les non-grévistes, Sénégalais et Français de l'assistance technique, de dispenser normalement leurs cours toute la journée du 13 mai 1980.

Immédiatement après la grève, le ministre de l'Éducation nationale prit des sanctions contre certains enseignants : suspensions d'inspecteurs et mutations d'enseignants du SUDES. L'opinion nationale s'émut ; elle imposa l'ouverture de négociations entre le gouvernement et le SUDES (5). Celles-ci, commencées fin mai 1980, aboutirent rapidement à un échec, devant l'intransigeance des représentants du pouvoir et leur refus de consentir quelques concessions au SUDES. Bien avant l'ouverture des négociations, celui-ci avait envisagé d'autres formes d'action si, après la grève du 13 mai, il s'avérait impossible d'amener le pouvoir à examiner objectivement sa plate-forme revendicative en huit

(5) Les autorités religieuses (khalife général des Mourides, khalife général des Tidianes, marabout de N Diassane, khalife

général des Layènes, khalife représentant la famille Tall, le représentant des Niassène) très influentes au Sénégal, furent saisies

points et à discuter avec lui. Il préconisa, entre autres mesures, la rétention des notes des feuilles de composition du second semestre, le boycottage du travail administratif (remplissage des registres de notes, des livrets scolaires, participation aux conseils de classes) et le boycottage des examens et concours de fin d'année (entrée en 6^e, diplôme de fin d'études moyennes (DFEM), baccalauréat). Cependant, la Commission administrative du SUDES, réunie le 15 juin 1980, tenant compte de l'existence d'une tension sociale réelle, de l'intervention des autorités religieuses et de certains partis d'opposition, et pour manifester sa volonté de dialogue, leva le mot d'ordre de rétention des notes et celui du boycottage du travail administratif. Il maintint pourtant le boycottage des examens et concours de fin d'année si les négociations en cours échouaient. Avant la fin du mois de juin 1980, les rencontres entre le gouvernement et le SUDES furent suspendues *sine die*, par une déclaration radiotélévisée et une interview au journal *Le Soleil* du ministre de l'Éducation nationale. Les premiers examens et concours de fin d'année scolaire commencèrent ainsi dans une confusion absolue et une tension sociale extrême, avec, en toile de fond, la volonté du gouvernement de réprimer sévèrement tous les grévistes et la détermination du SUDES et de ses militants de poursuivre l'action revendicative.

Pour contourner les difficultés que créait le SUDES et pour assurer les conditions normales de déroulement des examens et concours, le ministre de l'Éducation nationale dut prendre un certain nombre de mesures. Les militants du SUDES furent écartés de certaines épreuves (CEPE, entrée en 6^e, DFEM...). Des non-enseignants furent sollicités pour la correction de ces concours et examens ; les enseignants de l'assistance technique française furent contraints de corriger une quantité plus importante de copies ; aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire général et technique, tous les examinateurs, en particulier ceux qui étaient membres du SUDES, furent obligés de souscrire un engagement de corriger loyalement les copies qui leur étaient confiées et, donc, de ne pas respecter le mot d'ordre de grève du SUDES, qui consistait à attribuer à chaque copie corrigée, une note au hasard, variant entre 10 et 20, au moins égale à 10/20. Le gouvernement n'a dû recourir à cette dernière mesure que parce que les militants du SUDES constituaient la majorité du personnel enseignant dans le secondaire et le supérieur. Et ne pas faire appel à eux, c'était se placer devant une alternative impossible : ou bien annuler ou reporter les examens, ou alors ne faire corriger les épreuves que par les assistants techniques français.

par le SUDES du différend SUDES-gouvernement. Les partis politiques de l'opposition, dans diverses déclarations,

appelèrent le gouvernement à négocier avec le SUDES.

Avant même la fin des examens et concours, de nouvelles sanctions s'abattirent sur les militants du SUDES : suspension de trente-huit militants en juin 1980 ; rétention de l'intégralité du salaire frappant trente-cinq enseignants en juillet 1980 et soixante-quinze en août 1980 ; révocation de vingt-huit enseignants et suspension de trente-huit autres en septembre 1980 ; affectation d'office de cinq cents instituteurs ; licenciement de trente et un enseignants en octobre ; mutation d'office de deux cents professeurs en novembre et décembre 1980.

Le SUDES organisa un grand meeting national, le 25 octobre 1980. Le meeting se termina par des heurts avec les forces de l'ordre et l'arrestation de quelques militants, dont le secrétaire général du SUDES. Une journée nationale d'action fut enfin organisée le 21 décembre.

La grève des enseignants, puis la suspension, le licenciement ou la révocation d'enseignants avaient pour conséquence de jeter des milliers d'élèves dans la rue, avec tout ce que cela pouvait comporter de désordre, de manifestations et d'actes de vandalisme. Tout cela a contribué à accentuer le caractère politique du conflit et conduit au refus systématique du président Senghor de discuter avec les représentants du syndicat. Pourtant le SUDES regroupait plusieurs tendances d'obédience idéologique variée que l'on retrouvait dans les divers partis PDS, PAI, RND, etc. (6). De ce point de vue, le SUDES héritait de l'expérience vécue par les militants dans l'ancien SES. Le syndicat bénéficiait également d'autres facteurs positifs. Il y avait d'abord la lassitude de l'opinion, habituée aux discours d'autosatisfaction vantant les 33 % du budget de l'État consacrés à l'effort de scolarisation. De même, le SUDES a bénéficié de la contestation menée au sein de l'école par les élèves et les étudiants, tout comme de la reconnaissance des autorités religieuses.

A bien des égards, et compte tenu de la mobilisation de la plupart des forces politiques nationales de tous bords, le conflit du SUDES et du gouvernement prenait bien l'allure d'une épreuve de force. Et de plus, en même temps, se réalisaient des tentatives multiples d'unité de la gauche sénégalaise et de constitution d'un front national, dont la COSU (7) n'a été qu'une étape. Dans ces forces de gauche, le SUDES représentait une unité non négligeable, par sa composition, tant quantitative que qualitative, mais aussi parce qu'il constituait une avant-garde idéologique ayant toujours milité pour l'unité des travailleurs et la création d'une intersyndicale.

(6) PDS : Parti démocratique du Sénégal.

PAI : Parti africain de l'indépendance.

RND : Rassemblement national démocratique.

(7) COSU : Coordination de l'opposition sénégalaise unifiée.

Les états généraux de janvier 1981 et leurs premières conséquences

Cette importance du conflit scolaire et des positions avancées par le SUDES explique pourquoi les mesures annoncées par le nouveau Président, Abdou Diouf, le 1^{er} janvier 1981, n'auraient pas pu l'être par son prédécesseur, L.S. Senghor. La convocation prochaine des états généraux de l'éducation et de la formation était présentée dans les termes suivants :

« Le secteur de l'éducation, d'une manière générale, et plus spécialement de la formation professionnelle, est une haute priorité, une super-priorité, pour le gouvernement du Sénégal. Des correctifs immédiats vont être apportés en ce qui concerne les jeunes universitaires diplômés qui ne trouvent pas de travail. Dans un pays en développement, cela ne peut être accepté, ni moralement ni économiquement. Mais, de façon plus fondamentale, le temps est venu de faire un bilan exhaustif de la loi d'orientation en matière d'éducation qui, dans l'ensemble, a été une bonne loi. Il faut l'adapter aux nécessités de l'heure. *Le nouveau gouvernement provoquera, à cet effet, et rapidement, sous l'égide du ministre de l'Éducation nationale, une large concertation sur ces problèmes essentiels.* Participeront à ces états généraux de l'éducation, les ministres et administrations concernés, les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves, le secteur privé, tous ceux qui ont une compétence particulière en la matière et qui auront pour seul souci le bien public, le progrès de l'école sénégalaise, le développement de la nation. Le gouvernement ne rejette aucune contribution positive (8). »

Cette volonté de changement et de déblocage fut confirmée, le 13 janvier 1981, lorsque le Conseil des ministres fixa aux 28, 29 et 30 janvier la tenue de ces états généraux. Le ministre de l'Éducation nationale, le SUDES et les syndicats liés au pouvoir, le SNEEL et le SYPROS (9), s'attelèrent à la préparation de cette réunion à travers diverses commissions officielles, communes ou non. Le SUDES, quant à lui, élaborait dix documents qui furent distribués aux états généraux. Leurs conclusions principales étaient les suivantes :

- nationalisation et généralisation de l'éducation préscolaire, gratuite et obligatoire pour tous les enfants ;
- utilisation exclusive de la langue maternelle dans l'éducation préscolaire ;
- institution d'un enseignement fondamental gratuit, obligatoire et polyvalent jusqu'à 16 ans ;

(8) Voir *Le Soleil*, n° 3 211, 2 janvier 1981, p. 4.

l'enseignement élémentaire.

(9) SNEEL : Syndicat national de

SYPROS : Syndicat des professeurs du Sénégal.

- suppression de l'entrée en 6^e et du DFEM ;
- scolarisation totale de tous les enfants ;
- suppression du Centre de linguistique appliquée de Dakar et de la « méthode pour parler français » ou « méthode CLAD » ;
- élimination totale de la tutelle française sur le système d'enseignement, et donc élimination de l'assistance technique française des centres de conception et de décision, dans un délai de cinq ans dans l'enseignement moyen et secondaire et de dix ans dans l'enseignement supérieur ;
- introduction des langues nationales, dans un délai de trois ans, à l'école élémentaire ;
- suppression de l'expérimentation de la télévision scolaire dans sa conception actuelle ;
- réorganisation de l'enseignement de l'arabe et des enseignements spécialisés ;
- nationalisation et suppression progressive de l'enseignement privé dans un délai de dix ans ;
- création d'un Institut pédagogique national pour l'élaboration des programmes et la confection des manuels ;
- limitation du nombre des élèves à quarante par classe dans l'enseignement moyen et secondaire et à trente dans l'enseignement supérieur ;
- suppression de l'enseignement moyen pratique ;
- africanisation des programmes ;
- revalorisation de la fonction enseignante ;
- dans l'enseignement supérieur, création de commissions techniques spécialisées, chargées de réformer les programmes et filières de formation, d'élaborer une politique nouvelle de recrutement, de formation et de promotion des enseignants ;
- diversification de l'assistance technique dans l'enseignement supérieur ;
- révision des accords franco-sénégalais en matière d'enseignement supérieur ;
- prise en charge intégrale du budget de l'Université par l'État sénégalais ;
- définition d'une nouvelle politique de recherche et du statut du chercheur ;
- participation des organisations d'enseignants à la détermination, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et des procédures concernant l'éducation ;
- institutionnalisation des états généraux de l'éducation qui devraient être convoqués tous les quatre ans, en harmonie avec l'élaboration du plan quadriennal de développement ;
- tenue d'une conférence de l'éducation tous les deux ans ;
- création d'un Conseil supérieur de l'éducation et d'un Fonds national pour l'éducation ;

- fonctionnement régulier des commissions administratives paritaires ;
- association des organisations syndicales d'enseignants aux travaux de toutes les commissions nationales de réforme ;
- institution d'une émission hebdomadaire radiodiffusée et même radiotélévisée (radio éducative) sur les problèmes de l'éducation.

Dès la séance inaugurale de ces états généraux, le ton autocritique du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale permit de décrier l'atmosphère. Trois grandes commissions furent mises sur pied pour étudier et définir :

1. la nouvelle politique générale de l'éducation,
2. les moyens pour une éducation nouvelle,
3. les problèmes de fonction, de statut et de carrière des enseignants.

Le rappel systématique d'une véritable politique d'ouverture et de respect des droits démocratiques conduisit les responsables gouvernementaux à formuler certaines garanties. Ainsi, le ministre de l'Éducation nationale déclara-t-il dans son discours de clôture :

« Le gouvernement prend acte de toutes les propositions et réaffirme à la fois la spécificité de la fonction enseignante et l'impérieuse nécessité de la revalorisation de la fonction enseignante. J'en prends ici *l'engagement solennel* ; rien de ce qui est possible ne sera épargné pour que l'enseignant retrouve sa dignité et son prestige. Toutes les mesures proposées et notamment celles qui concernent les indemnités d'enseignement et de logement seront étudiées dans l'esprit et les perspectives définis par les états généraux et, naturellement, en tenant compte des limites de nos ressources. De même, *j'en donne l'assurance, toutes les libertés d'association, d'expression, etc., seront garanties aux enseignants.* »

Ces garanties furent reprises dès les premiers conseils ministériels, réunis en février, par le gouvernement qui réaffirma sa volonté d'exploiter et d'appliquer « loyalement et intelligemment » les résultats des états généraux. Aussi fut-il demandé au ministre de l'Éducation nationale de présenter une communication écrite en février sur ces résultats. Puis des rencontres furent provoquées entre le gouvernement et les représentants des syndicats enseignants.

Le 12 mars 1981 eut lieu une rencontre entre les syndicats enseignants et le Président de la République, en présence du Premier ministre et des principaux ministres concernés. A cette occasion, le Président de la République prit la décision de lever toutes les sanctions frappant les militants du SUDES. Une seconde rencontre, préparée conjointement par les trois syndicats enseignants (SUDES, SYPROS, SNEEL) réunit ces derniers avec le Premier

ministre, le 9 avril 1981. Et enfin, le 17 avril, eut lieu la rencontre avec le ministre de l'Éducation nationale. A l'issue de ces différentes rencontres, diverses décisions furent prises, dont voici les plus importantes :

- levée de toutes les mesures de révocation, de licenciement et de suspension ; annulation de toutes les autres mesures : blâmes, avertissements ;
- annulation des mesures d'exclusion frappant cent huit élèves-maîtres du centre de formation spéciale de Thiès ;
- décision de rapporter déjà plusieurs mesures de mutation (cas médicaux, mutations tardives) et retour dans leur fonction d'instituteurs-professeurs de collège, d'inspecteurs qui ont fait l'objet de sanctions arbitraires (pour activités syndicales) ;
- extension de l'indemnité de logement à tous les enseignants sans exclusive ;
- engagement du gouvernement à corriger toutes les injustices découlant de l'harmonisation telle qu'elle est appliquée ;
- organisation des élections aux commissions administratives paritaires le vendredi 29 mai 1981. Ces élections aux CAP ont été effectivement organisées, pour la première fois depuis l'indépendance, le 29 mai, sur l'ensemble du territoire national ;
- adoption d'un projet de loi rectificatif de la loi 68-01 du 1/1/1968 pour autoriser la communication de la note administrative aux intéressés ;
- acceptation du principe de relèvement des grilles indiciaires de tous les corps.

En plus de ces mesures concernant le corps enseignant lui-même, furent prises des décisions concernant le contenu même de l'école. Tout d'abord, on supprima la méthode CLAD. Puis le Ministère convoqua un séminaire du 6 au 8 avril 1981 à MBour, pour définir les nouveaux axes de l'enseignement du français. Un second stage, tenu du 7 au 25 septembre 1981, s'adressant à tous les enseignants de l'école élémentaire, chercha à mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement du français. Enfin, on supprima les internats de tous les établissements d'enseignement public.

Il est vrai qu'en décidant la suppression de la méthode CLAD, le gouvernement appliquait et respectait les conclusions des états généraux. Car la méthode a été non seulement condamnée et rejetée, mais encore toutes les commissions des états généraux, toutes les organisations d'enseignants et la majorité des parents d'élèves avaient demandé sa suppression. Cependant, il allait de soi que sa suppression dès la rentrée 1981-1982 impliquait l'élaboration d'une nouvelle méthode ou, au moins, la préparation méthodique d'une période transitoire qui assurerait un fonctionnement normal de l'école sénégalaise, sans rupture radi-

cale ni bouleversement. C'est à cette fin que le ministère de l'Éducation nationale convoqua un séminaire national à MBour, dès le mois d'avril. Et c'est dans le prolongement de ce séminaire que le stage de septembre 1981 fut organisé pour tous les maîtres. Ce stage a été caractérisé selon la « Déclaration sur la rentrée scolaire 1981-1982 » du SUDES, par une « totale improvisation ». A chaque centre de stage « sa méthodologie et ses préoccupations » ; aucune définition d'une « pédagogie claire du français ». Il est vrai que, pendant le stage, bien des problèmes ont surgi concernant l'organisation et le fonctionnement, les problèmes matériels et pédagogiques (liaison langage et lecture, type de grammaire à enseigner : grammaire fonctionnelle ou normative, manuels en usage inadaptés (10), dynamique de groupe mal perçue...).

Il s'en est suivi des disparités d'un centre de stage à un autre, et même parfois, à l'intérieur d'un même centre, d'un groupe à un autre : les méthodes de travail, les pédagogies, les fiches pédagogiques... ont ainsi prodigieusement varié. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses, puisque la nouvelle pédagogie se pratique dans les classes, d'en mesurer l'efficacité et les conséquences. Cependant, elle a suscité — et elle continue de susciter — une inquiétude légitime chez beaucoup de pédagogues sénégalais.

Les états généraux avaient également recommandé la suppression des internats. Dans l'ancien système, l'internat avait pour fonction fondamentale de recueillir ce qu'il est convenu d'appeler les « cas sociaux » (orphelins généralement), mais également les élèves provenant des régions sans lycée. Il n'est pas certain que la bourse de compensation qu'on a décidé de leur allouer puisse leur permettre de résoudre tous ces problèmes, compte tenu de la cherté de la vie. Aussi la suppression des internats a-t-elle été une des premières et principales causes de grève dès le début de l'année 1981/1982.

Nouvelles grèves scolaires. Nouvelle direction syndicale

Ces deux problèmes majeurs, qui se posaient à l'école sénégalaise à la veille de la rentrée scolaire 1981-1982, étaient susceptibles de désorganiser l'école, et ont été reconnus comme tels par le SUDES dans sa « Déclaration sur la rentrée scolaire 1981-1982. » A l'issue du troisième congrès de décembre 1981, des motions spéciales ont été consacrées à chacun de ces problèmes ainsi

(10) Les deux manuels préconisés et qui avaient été utilisés pendant le stage, et qui le sont actuellement dans les classes de

CI et de CP, ont été élaborés par l'Institut pédagogique national du Mali : « Je lis, j'écris » (deux fascicules).

qu'aux stages de recyclage de septembre, à la gestion de l'école sénégalaise et à l'application des conclusions des états généraux. Comme cela était prévisible, les grèves ont commencé dès l'ouverture des classes, c'est-à-dire dès octobre-novembre, dans les différents établissements secondaires, tant dans la capitale que dans les chefs-lieux de régions (Kaolack, Thiès, Saint-Louis, notamment). La cause invoquée par les élèves était la suppression des internats et le non-paiement des bourses. Mais, surtout, les élèves s'élevaient contre le caractère sélectif de cette suppression : ils dénonçaient le maintien de l'internat de l'École nationale de l'Ordre du Lion et exigeaient sa suppression. Ailleurs, ce sont des raisons diverses qui étaient invoquées : manque de professeurs, de matériel pédagogique... Les autorités scolaires ont vite résolu la question du paiement des bourses, ainsi que certaines questions matérielles relatives au fonctionnement des établissements scolaires. Mais, à partir de janvier-février 1982, la grève a pris des allures plus sérieuses, avec d'abord le cas du lycée Maurice Delafosse de Dakar, lycée d'enseignement technique où les élèves, après avoir fait la grève pour obtenir du matériel technique, des outils et des machines pour leurs travaux pratiques, ont exigé la réfection des sanitaires, des salles de classe... Et enfin, dernier argument, ils exigeaient une solution au problème que constitue la série F de leur établissement. Il est apparu, en effet, depuis quelques années, que les bacheliers de cette série ne sont pas toujours orientés par la Commission nationale d'orientation (11) et qu'ils se retrouvent, dans la plupart des cas, au chômage. Ayant été suivie par l'immense majorité des élèves de l'établissement, la grève s'est vite étendue aux autres établissements d'enseignement secondaire d'abord, puis primaire, du Cap-Vert. Puis, par solidarité, aux établissements d'enseignement des autres régions. Il faudra que le ministre de l'Éducation, dans une déclaration à la presse, le 25 février 1982, donne la garantie que les élèves de la série F du lycée M. Delafosse seraient orientés pour que s'amorce un début de reprise des cours et de normalisation de la situation.

Bien avant la rentrée des classes 1981-1982, des changements étaient prévisibles dans d'autres domaines. Au plan syndical, les états généraux ont incontestablement élargi les bases et l'audience du SUDES et redynamisé la vie syndicale enseignante. Une telle situation s'est traduite, entre autres, par l'organisation à Dakar, du 20 au 25 décembre 1981, d'un séminaire international par le SUDES et la Fédération internationale des syndicats enseignants (FISE) sur le thème : « Le rôle et la responsabilité du syndicalisme africain pour que l'éducation contribue à l'édification d'un nou-

(11) Il faut préciser que depuis une dizaine d'années environ, un bachelier sénégalais ne peut poursuivre d'études

supérieures au Sénégal que s'il est orienté par cette Commission.

vel ordre économique ; la formation des cadres syndicaux dans cette perspective. » Ce séminaire a réuni plusieurs organisations syndicales nationales, africaines et internationales. Il a été immédiatement suivi du troisième congrès ordinaire du SUDES, du 26 au 29 décembre, à Dakar. Ce congrès a renouvelé presque dans son intégralité le Bureau exécutif national et a remplacé le secrétaire général. Un tel renouvellement a bien surpris les observateurs : les succès remportés par le syndicat (la victoire que constituaient les états généraux, les adhésions massives, l'audience internationale...) avaient été mis au crédit de l'ancienne direction du syndicat. Le changement à cette direction a été expliqué par la politisation outrancière du syndicat par quelques membres de l'ancien Bureau exécutif national et l'utilisation à des fins politiques personnelles des responsabilités assumées au plan national dans le syndicat. Cette politisation aurait correspondu à la reconnaissance, entre avril et décembre 1981, de la plupart des formations politiques de gauche (RND, PIT, LD-MPI,...) (12). Une autre raison a été invoquée pour expliquer ce changement : la mauvaise gestion, en particulier financière, de l'ancien Bureau exécutif national.

Quelles que soient les raisons de ce changement, il apparaît à l'évidence comme un désaveu de la politique de cette direction. Après ce troisième congrès du changement, une bataille essentielle restait à mener au plan syndical : la lutte pour l'application des conclusions des états généraux et la lutte pour l'aboutissement effectif des travaux des commissions techniques de la réforme. Le troisième congrès a publié des motions à ce sujet. Car, au plan syndical, c'est bien autour de ces deux points fondamentaux que le SUDES articule dans l'immédiat sa lutte revendicative.

L'école est donc présente de manière décisive dans la dynamique qui secoue la société sénégalaise depuis le début de la succession politique. Jusqu'à présent, la politique suivie lui fait jouer le rôle de soupape de sûreté. Mais est-ce possible pendant encore longtemps ?

(12) PIT : Parti de l'indépendance et du travail.

LD — MPI : Ligue démocratique — Mouvement pour le parti du travail.